

J'adopte le réflexe du **réemploi**, je répare, je donne, je chine

CHEMISE

chinée dans une friperie

CANAPÉ

acheté en ressourcerie

TAPIS

donné par Julie

ADOPTÉZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

Bâtir une Provence encore plus durable.



Pourquoi jeter quand on peut réparer ? Le réemploi, c'est l'avenir ! Parce qu'il est synonyme d'économie pour le porte-monnaie et de grand bénéfice pour notre environnement, la Métropole l'encourage pleinement.

Partout, sur le territoire, nous installons des espaces réemploi dans les déchèteries, nous accompagnons des projets innovants comme la Recyclerie sportive qui collecte et réutilise du matériel et des vêtements de sport, et nous mettons en place des bornes de collecte de textile.

En 2022, grâce à la mobilisation de tous, nous avons pu donner une seconde vie à plusieurs milliers de tonnes d'objets et de vêtements. C'est bien, mais nous devons aller encore plus loin !

C'est la raison pour laquelle la Métropole prévoit de créer, à l'horizon 2030, trois ressourceries, un réseau d'acteurs du réemploi solidaire, deux temps forts annuels pour accompagner le changement de comportement, et poursuivre l'installation de nouveaux espaces réemploi en déchèteries.

Tout cela afin d'orienter des tonnes de déchets vers la réutilisation, et ainsi bâtir une Provence encore plus durable !



Martine Vassal

*Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Première vice-présidente de Départements de France*



JE RÉUTILISE POUR D

J'ALLONGE LA DURÉE DE VIE DE MES OBJETS

J'ACHÈTE EN RESSOURCERIE

afin de donner une seconde vie à des objets collectés par des structures conventionnées.



JE RETROUVE LA LISTE
DES RESSOURCERIES

RÉPARATION

je prolonge la durée de vie des objets ou des textiles avant de les jeter !

- **Je répare moi-même** à l'aide de tutos ou en participant à des Repair Cafés qui mettent à la disposition des participants une panoplie d'outils et de matériel tout en bénéficiant de l'aide d'experts bénévoles.
- **Je fais appel à un réparateur professionnel labellisé** : je peux ainsi bénéficier d'un bonus réparation déduit directement de ma facture. Il vise ainsi à encourager la réparation d'un produit cassé, au lieu de le remplacer par l'achat d'un produit neuf.

À ce jour, il existe un bonus réparation pour les produits électriques et électroniques, pour les textiles et pour les chaussures.

Pour bénéficier du bonus réparation, je me rends chez des réparateurs référencés pour leurs compétences professionnelles, et labellisés :



« Qualirépar » pour les produits électriques et électroniques (aspirateur, lave-linge, réfrigérateur, téléphone portable, téléviseur, ordinateur, perceuse, machine à café, etc...) ou

Re_fashion

« Refashion » pour les vêtements et chaussures.

DONNER UNE SECONDE VIE À MES

ESPACES REEMPLOI EN DECHETERIES ET DECHETS'TRI MOBILE



Sur les déchèteries de son territoire ainsi qu'au sein de la déchets'tri mobile, la Métropole poursuit le déploiement de zones dédiées au dépôt d'objets pour le réemploi en partenariat avec des acteurs spécialisés locaux. Ces zones de réemploi permettent de déposer des objets en bon état ou à réparer, dont je souhaite me débarrasser.



JE RETROUVE
TOUTES LES DATES
DE LA TOURNÉE

LES AVANTAGES DU RÉEMPLOI

- 1 ENVIRONNEMENT** Allonger la durée de vie des objets permet de réduire la production de déchets, économiser des ressources et ainsi diminuer son empreinte écologique.
- 2 ÉCONOMIE CIRCULAIRE** En plus de favoriser l'acquisition d'objets à petits prix, le réemploi est source de création d'emplois locaux, notamment en insertion.
- 3 SOCIAL** Vos dons sont des soutiens aux associations.

LES OBJETS ACCEPTÉS



Mobilier



Petit
électronique



Petit
électroménager



Bricolage



Jardin
et loisirs



Vaisselle
Bibelots



Sport



Outils



Jouets



Culture



Sanitaires

JE RETROUVE TOUS
LES ESPACES RÉEMPLOI



Je donne et j'achète dans l'une des nombreuses structures du réemploi (ressourcerie et recyclerie). Je trouve la liste sur dechets.ampmetropole.fr

OBJETS ET TEXTILES

JE DONNE UNE SECONDE VIE À MES TEXTILES



TEXTILES AUTORISÉS

- Tous les **vêtements propres et secs**
- Les **chaussures attachées par paire**
- Les **sacs**
- Le **linge de maison** (draps, rideaux, serviettes...)

À mettre dans un sac fermé de 30 L



JE RETROUVE
UN POINT DE COLLECTE
PRÈS DE CHEZ MOI

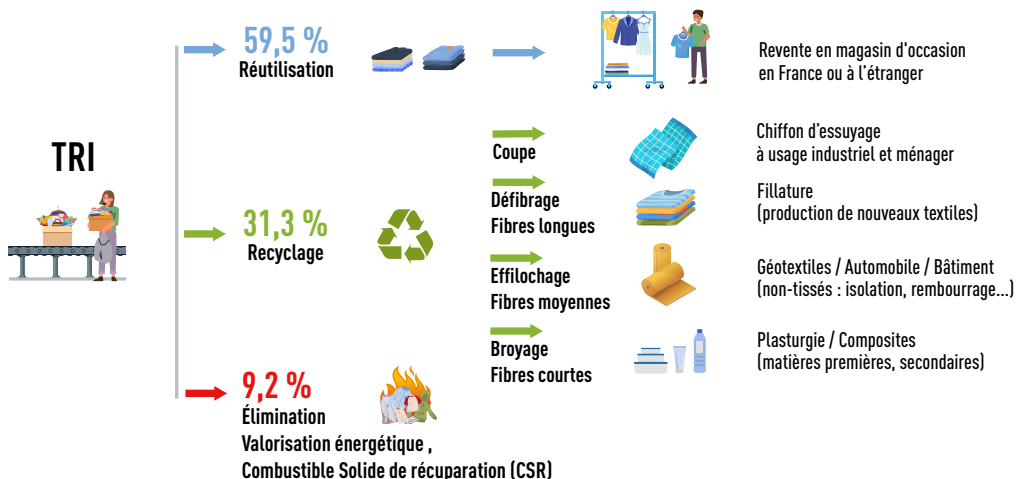


TEXTILES INTERDITS

- Les textiles humides, souillés, tachés de peinture ou autres produits chimiques : impossible de les recyclés, ils seront détruits !
- Les articles non textiles, les matelas, les sommiers, les moquettes et les toiles cirées.

**Je les dépose en déchèterie ou
je fais une demande de levée d'encombrants
au 0800 94 94 08**

QUE DEVIENNENT LES TEXTILES COLLECTÉS ?





Engagée dans une démarche de réduction de déchets à la source, la Métropole vous propose des solutions locales pour réemployer, réutiliser et réparer vos objets et textiles du quotidien.

1



Je possède un objet dont
je souhaite me débarrasser

2



Je le dépose dans :
- une ressourcerie ou recyclerie
- un espace réemploi en déchèterie
- une déchets'tri mobile

3



S'il n'est pas collecté
directement en ressourcerie,
l'objet est récupéré par
une structure locale spécialisée.
Il est ensuite réparé, lavé et contrôlé
pour être remis en vente dans
une ressourcerie ou recyclerie.

4



Il pourra ainsi être racheté à petit prix
avec la satisfaction d'avoir fait un geste utile !

Je télécharge l'appli



dechets.ampmetropole.fr

0800 94 94 08

Service à appel
gratuit

